# « Les notaires et le droit au service des transfrontaliers »

Nice le 29 novembre 2013

## Invitation

Dans le cadre de l'opération « les notaires et le droit au service des transfrontaliers », cofinancée par la Commission Européenne, le CFPN d'Aix en Provence, le CNEPN et le Centre Notarial de Droit Européen ont le plaisir de vous convier au quatrième colloque qui aura lieu à Nice (en France) le vendredi 29 novembre sur le thème :

## « Les successions transfrontières : l'exemple franco-italien (aspects civils et fiscaux) ».

Ce colloque est offert (déjeuner compris) aux notaires des deux pays frontaliers. Le nombre de place étant limité, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire pour les notaires français auprès du CFPN d'Aix en Provence à l'adresse suivante : <a href="mailto:Cfpn.aixenprovence@notaires.fr">Cfpn.aixenprovence@notaires.fr</a> et pour les notaires italiens : <a href="mailto:nizza2013@cfinot.eu">nizza2013@cfinot.eu</a>

La manifestation aura lieu à la Chambre des notaires des Alpes-Maritimes (18 Rue du Congrès, 06000 Nice) à partir de 8H30.

#### Plan d'accès:









## Les successions transfrontières : l'exemple francoitalien (aspects civils et fiscaux)

## **Programme**

### **MATIN**

8H30 – Accueil des participants

9H00 - 9H15 - Discours de Bienvenue

9H15 - 10 H00 – **Présentation du règlement de l'UE du 4 juillet 2012 sur les successions** par Monsieur Cyril NOURISSAT, Agrégé des facultés de Droit, Professeur à l'Université Jean Moulin-LYON III.

10H00 - 10H45 — **La loi applicable à la succession** par Mme Marjorie DEVISME, Docteur en droit, Directrice du Centre Notarial de Droit Européen.

Ouestions

10H45 - 11H00 - Pause

11H00 - 11H45 –Le règlement des successions en Italie : quel avenir pour les pactes successoraux ? par Me Andrea FUSARO, notaire à Gênes et *Professore Ordinario* de Systèmes Juridiques Comparés à l'Université de Gênes Questions

12H15 - 13H45 - Déjeuner

#### **APRES-MIDI**

14H00 -14H40 – La circulation des actes authentiques et le certificat successoral européen par Madame Natalie FRICERO, Professeur à l'université de Nice, Directeur de l'institut d'études judiciaires

14H40 -15H00 – Le notaire et l'accès aux informations et registres-Présentation de l'ARERT par Madame Céline MANGIN, Coordinatrice du projet "Testaments transfrontaliers".

15H15 –16h45 Le traitement d'une succession franco-italienne, aujourd'hui et demain. Etude par les intervenants d'un cas pratique regroupant tant les aspects civils que fiscaux- Intervention sur la fiscalité de Me Ugo FRIEDMANN, notaire à Milan.

16H50- Propos conclusifs

17H00 - Cocktail





